

Bibliothèques : les nouveaux usages. *Guide pratique* *Archimag n° 42*

Mireille Lamouroux

DANS DOCUMENTALISTE-SCIENCES DE L'INFORMATION 2011/3 Vol. 48 , PAGES IX À IX
ÉDITIONS A.D.B.S.

ISSN 0012-4508

DOI 10.3917/docsi.483.0070i

Date de mise en ligne : 02/11/2011

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-documentaliste-sciences-de-l-information-2011-3-page-IX?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour A.D.B.S..

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

notes de lecture

La Neutralité de l'Internet : un enjeu de communication / Valérie Schaffer et Hervé Le Crosnier avec la collaboration de Francesca Musiani [70] **Droit d'auteur et droits voisins** / David Forest [71] **Guide pratique du droit d'auteur : utiliser en toute légalité textes, photos, films, musiques, Internet, et protéger ses créations** / Anne-Laure Stérin [72] **La Gestion de la documentation juridique** / Stéphane Cottin [72] **Internet : la révolution des savoirs** / Dossier réalisé par Hervé Le Crosnier [73] **Le Guide des bibliothèques numériques : le guide essentiel des savoirs numérisés du monde** / Chloé Martin [74] **Le Rôle social des bibliothèques dans la ville** / sous la dir. de Pascale Villate et Jean-Pierre Vosgin [75] **Manuel de la numérisation** / sous la direction de Thierry Claerr et Isabelle Westeel [76] **Bibliothèques : les nouveaux usages** / Archimag Guide pratique [77]



Paris : CNRS Éditions, 2011 (Les Essentiels d'Hermès) : 8 €

Un enjeu important en terme de gouvernance de l'Internet

La Neutralité de l'Internet : un enjeu de communication.
Valérie Schaffer et Hervé Le Crosnier avec la collab. de Francesca Musiani

La neutralité de l'Internet serait « une question technique qui met en jeu des opérateurs économiques superpuissants ». Les jeux seraient-ils donc joués ? Eh bien, fort heureusement, non. D'ailleurs, puisque ce terrain concerne aujourd'hui « le système central de nos sociétés », non seulement les enjeux politiques sont particulièrement forts mais, au-delà du débat d'experts, il serait même tout à fait imprudent de se désintéresser d'un tel sujet. Voilà l'ouvrage qui va nous aider à lui prêter l'attention qu'il convient.

Alors certes, le concept, technique de prime abord, semble ardu. Il s'avère donc parfaitement opportun de cerner l'idée de neutralité de l'Internet et ce, d'autant plus qu'il y a, bien souvent, confusion entre plusieurs notions. Une « présentation générale », allant au-delà des seules définitions, s'y emploie avec brio. Un retour sur l'« histoire » du « réseau des réseaux » s'impose tout autant ; un chapitre complet y est consacré.

On comprend en fait très vite que le débat technique glisse très rapidement vers le domaine économique, puis tout aussi promptement vers la question des libertés fondamentales. On ne peut manquer, alors, de se passionner vraiment pour cette question. Où l'on découvre, en effet, qu'il y aurait plusieurs « imaginaires techniques » et que plusieurs scénarios sur la place de l'Internet sont possibles.

Dans ce cadre, on souligne volontiers la congestion due à l'augmentation du trafic, notamment avec la place croissante du téléphone mobile et de certains services très consommateurs de bande passante, et la charge des investissements nécessaires liés aussi à l'obsolescence rapide des infrastructures, expliquant ainsi la nécessité d'une « prioritarisation ». Mais on s'aperçoit bien vite aussi qu'il y a un combat entre divers acteurs, qui ont des « rationalités différentes », voire

antagoniques, dans le partage de valeurs qu'il convient de « repenser », et que les « effets de bord » des différents choix qui seraient faits ne sont pas du tout anodins.

« L'économie et l'écologie de l'Internet », tel est le chapitre qui va clarifier le tableau. Il y a bien sûr les opérateurs de communication au « cœur du débat », peut-être trop lorsqu'on demande aussi à certains de contrôler les usagers et de jouer un rôle de police privée, comme en France avec la loi Hadopi ou la Loppsi2. Mais il y a d'autres types d'acteurs, notamment les fournisseurs de contenus et de services : il suffit de mentionner (parmi bien d'autres) Google, Facebook ou encore Apple, dont les modèles de financement, différents, sont en outre susceptibles d'évoluer au cours du temps. Sans oublier qu'il faut laisser de la place pour les nouveaux entrants et qu'au-delà, les utilisateurs, consommateurs

ou citoyens, doivent avoir droit au chapitre dans les débats.

Il y a donc un enjeu important en terme de « gouvernance de l'Internet », avec toute la complexité due aux visions différentes que l'on peut avoir des deux côtés de l'Atlantique. Dans les faits, ces points de vue s'avèrent bien plus

variés encore lorsque l'on examine les choix faits par différents pays dans le monde : il y a bien toujours « *des frontières politiques pour ce réseau mondial* ».

Bien sûr, la neutralité n'est pas le seul aspect à examiner lorsqu'on parle de l'Internet. Mais la question est essentielle si l'on juge le

nombre de consultations, de prises de positions et de règles juridiques enregistrées ces derniers mois, que l'on trouvera détaillées dans cet ouvrage, un autre des ses atouts ! ●

Michèle Battisti
michele.battisti@adbs.fr

Pour un accès synthétique au droit

Droit d'auteur et droits voisins. David Forest

Droit de l'informatique. David Forest et Gautier Kaufman

Vous souhaitez prendre connaissance d'une règle de droit liée à Internet quelque peu oubliée ? Vous souhaitez la retrouver facilement, présentée de manière synthétique et dans un langage simple ? Voici deux ouvrages d'une centaine de pages chacun qui répondront à toutes vos attentes.

Bien que synthétique, le premier de ces deux ouvrages, consacré à la propriété littéraire et artistique, prend la peine de s'attarder, dans un premier chapitre, sur l'histoire du droit d'auteur. Dans une articulation somme toute fort classique (mais pourquoi diable innover en la matière ?), il poursuit, dans le chapitre suivant consacré aux titulaires du droit d'auteur, en décrivant les conditions de la protection, et le cas particulier du logiciel, en listant les œuvres individuelles, les œuvres plurales et le cas, très particulier lui aussi, de la création salariée.

Les droits patrimoniaux et les droits moraux ainsi que les droits voisins sont abordés dans les deux chapitres suivants, qui amènent forcément ensuite un chapitre consacré aux exceptions au droit d'autoriser ou d'interdire, longue liste à laquelle toute l'attention voulue a été donnée. Puisque exception implique, dans certains cas aussi, une gestion des droits par des sociétés de gestion collective, c'est l'occasion d'en dresser un panorama et de présenter leur mode de fonctionnement.

Dans le dernier chapitre, l'auteur a présenté plusieurs facettes de la sanction. Il y définit la contrefaçon, évoque la prescription, présente les titulaires de l'action en contrefaçon et la question très souvent délicate des preuves à apporter, surtout sur Internet. Il donne également une large place à Hadopi et aux mesures de protection techniques et termine en dissociant la concurrence déloyale du parasitisme, deux aspects à prendre nécessairement en compte dans un tel sujet. Droit des logiciels, droit des bases de données, droit des œuvres multimédias, tels sont les thèmes des

trois premiers chapitres du second ouvrage qui ne manqueront pas d'attirer l'attention des lecteurs.

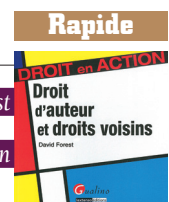
Le problème du logiciel d'abord : sa protection par un droit d'auteur spécial et la redoutable question de sa brevetabilité sont abordées ; les bases de données ensuite avec une définition suivie d'une présentation de la protection de leur structure, et de l'investissement par un droit *sui generis*. Quant à la question des œuvres multimédias, elle conduit à se pencher sur les difficultés liées à l'absence de définition légale.

Certes, il y a aussi les topographies de semi-conducteurs, dont les obligations liées à une loi des États-Unis laisseront plus d'un perplexe mais qui n'en restent pas moins à examiner. Plus abordable et attendu, en revanche, sera le sujet de la titularité des droits sur les créations informatiques, qu'il s'agisse de créations faites par des employés des secteurs privé ou public ou de celles qui seront faites hors du contrat de travail.

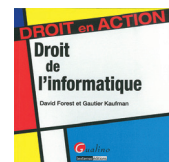
Tout aussi fondamentale sera la question des contrats, objet du sixième chapitre, qui met en exergue le cadre général et dresse la liste des principaux contrats informatiques : contrat de licence, de maintenance, d'hébergement, de fourniture, d'intégration d'un *enterprise resource planning* (ERP), ainsi que les contrats d'externalisation ou d'*outsourcing* qui, à l'heure où le *cloud* prend visiblement le pas, présentent un intérêt évident.

Les derniers chapitres traitent – c'était inévitable – les questions du contentieux, de la preuve, ô combien compliquée !, à apporter, et du droit pénal de l'informatique. Quant au chapitre final, consacré à la cybersurveillance, il fait sans doute le lien vers l'ouvrage, édité dans la même collection, qui présente la question des données personnelles. Nous le présenterons ultérieurement. ●

Michèle Battisti
michele.battisti@adbs.fr



Paris : Gualino éditeur ; Lextenso éditions, 2010. – 105 p. – (Droit en action, ISSN 2110-2163). – ISBN 978-2-297-01501-1 : 16 €



Paris : Gualino éditeur ; Lextenso éditions, 2010. – 108 p. – (Droit en action, ISSN 2110-2163). – ISBN 978-2-297-01304-8 : 16 €

Complet



2^e édition. - Paris : Maxima, 2011. - 543 p. - ISBN 978-2-84001-587-1 : 44,50 €

Une bible juridique

Guide pratique du droit d'auteur : utiliser en toute légalité textes, photos, films, musiques, Internet, et protéger ses créations. Anne-Laure Stérin

« Ce sont plus de cinq cents pages qui répondent de manière très concrète à 700 questions de nature juridique que vous pourriez vous poser.

Chaque chapitre, consacré à un type d'œuvre particulier (texte, image, musique, film, logiciel et base de données), présente dans un premier temps les droits qui y sont attachés et ceux dont peuvent se prévaloir les divers ayants droit, pour aborder ensuite, dans une partie sensiblement plus longue, toutes les utilisations possibles dans des environnements très divers.

Se plaçant surtout du côté de l'utilisateur, l'auteure n'oublie pas de signaler les usages qui sont gratuits puis de détailler, lorsqu'ils sont payants, les coûts attachés à l'acquisition des documents considérés. Elle détaille toutes les démarches à effectuer et les types d'accords à obtenir, les informations à indiquer (des principes juridiques qu'il convient absolument de maîtriser), les risques encourus, les applications possibles selon les différents types d'œuvres et

les différentes techniques – tout cela de manière exhaustive. Toutes les œuvres et toutes les situations semblent en effet avoir été abordées. D'ailleurs, dans un tout dernier chapitre – Internet faisant bien souvent de l'utilisateur également un créateur – des conseils judicieux sont également donnés à ceux qui veulent protéger leurs propres créations.

Les réponses sont généralement courtes, réduites à l'essentiel, mais complétées par de nombreuses données factuelles (adresses, tarifs, nombre et pourcentage autorisés, etc.) et des exemples souvent tirés de la jurisprudence. Un sommaire et un index très détaillés permettront de retrouver immédiatement la réponse adaptée à vos interrogations les plus variées.

Cette analyse serait incomplète si nous ne relevions pas que cet ouvrage, conçu par une juriste qui est aussi documentaliste, représente une mine d'informations sur les sources permettant de localiser et d'obtenir des documents.

C'est un ouvrage réellement indispensable et ce d'autant plus que dans le domaine du droit, il tient compte des derniers ajouts au Code de la propriété intellectuelle résultant de l'adoption de la loi DADVSI.

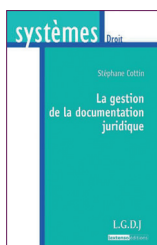
Voici ce que nous écrivions en 2007 pour présenter la première édition !

Dans cette nouvelle édition l'auteure présente Hadopi (sa procédure en riposte graduée et la différence avec la procédure traditionnelle), les œuvres orphelines, les diverses jurisprudences françaises et européennes (Padawan et ses conséquences, Google et le référencement Adwords). Un travail important a été réalisé pour vérifier et actualiser tous les tarifs et toutes les adresses (mail, url et postales).

Mais la grande nouveauté de cette édition, c'est une mise à jour mensuelle en ligne proposée à tous les acheteurs du livre. ●

Michèle Battisti
michele.battisti@adbs.fr

Explicite



Paris : Librairie générale de droit et de jurisprudence, Lextenso éditions, 2011. - XV-252 p. - (Systèmes). - ISBN 978-2-275-03534-5 : 28 €

Rendre la loi intelligible et accessible

La Gestion de la documentation juridique. Stéphane Cottin

Maîtriser la notion de document juridique, en apprécier les contours et savoir le localiser, c'est ce qu'il convient de faire en amont pour retrouver, dans les meilleurs délais, celui qui nous sera utile. Cet ouvrage va nous y aider. Le droit irriguant tous les secteurs d'activité, ce manuel rejoindra avec profit les usuels des juristes, lesquels y trouveront des pistes de réflexion sur la question, tout comme la documentation d'autres professionnels pour qui il constituera un point de repère extrêmement utile.

Où l'on s'aperçoit que ce document juridique – que l'on croit connaître – prend de multiples formes. Pour s'en convaincre, il suffit de se pencher sur les premiers points exposés : les diverses divisions du droit, la variété de ses sources et la diversité de ses supports matériels et immatériels. Nul étonnement alors de découvrir qu'il a été nécessaire de développer toute une panoplie d'outils et de méthodes d'apprentissage de la documentation juridique.

Le document juridique cerné, il convient de le classer, lui et les

gisements de données juridiques. Voilà des problématiques bien connues des professionnels de l'information. Où l'on parle de notices bibliographiques, de l'œuvre et de ses expressions, du fond et de la forme du document ainsi que du cycle de vie de l'article de périodique. On y découvre une nomenclature permettant de maîtriser la variété des documents et les difficultés rencontrées pour quantifier les documents juridiques, ne serait-ce que pour faire la part entre flux et stock. Le panorama n'aurait pas été complet si l'on

n'avait pas quantifié les juristes. Les voici circonscrits, eux aussi, dans toute la gamme de leurs métiers. Et pour clore un chapitre déjà riche, on trouvera des listes de méthodes et d'aides à la rédaction de documents, des règles en matière d'abréviations et, point essentiel, plusieurs pages consacrées aux méthodes de citation.

À l'heure où les TIC sont incontournables, ajouter un glossaire juridique et des références sur le jargon informatique était une bonne entrée en matière au deuxième chapitre consacré à la documentation juridique. Stéphane Cottin ne pouvait manquer d'ajouter quelques pages sur l'ordinateur et le bureau virtuel « idéaux ». Il convenait, bien sûr, de dresser un historique de l'Internet, de distinguer courriel, usenet et Web, d'éclairer l'origine de divers corpus, d'ajouter quelques mots sur les moteurs de recherche et les perspectives, de faire un zoom sur le web 2.0 et le web des objets. Toutes ces notions peuvent alors être appliquées au droit, sans négliger les perspectives données pour sa valorisation en France et à

l'étranger, en élargissant le champ à celui des données publiques, une question qui fait l'objet de toutes les attentions en ce moment.

Suit un retour à la recherche documentaire, à la « lente construction d'un statut de la donnée juridique » et les opportunités offertes par les bases de données pour assurer les principes d'intelligibilité et d'accessibilité du droit. L'auteur y présente, tout naturellement, le Service public de diffusion du droit par l'Internet, avec un regard toujours utile sur les expériences étrangères. Le point pratique qui clôt le chapitre a trait aux méthodes de localisation des ressources, qu'elles soient papier ou numériques, et à ses évolutions vers un effacement progressif des zones grises.

Dans un chapitre consacré à la « maîtrise de la recherche documentaire », l'attention se porte sur les listes de mots clefs, les thésaurus et les ontologies juridiques et, en matière de veille documentaire, sur la syndication et l'offre de veille. Après un point sur la recherche dans Légifrance et

les diverses alternatives, l'accent est mis sur les licences de rediffusion et sur la légistique (manière d'écrire le droit) lorsqu'elle est assistée par ordinateur, tant pour les normes, la jurisprudence que la doctrine. La question méthodologique, qui signale la fin d'un chapitre, concerne ici l'autoformation.

Une dernière partie évoque les débats relatifs à l'accès libre au droit, à la maîtrise des coûts d'accès à l'information, à l'identité numérique sur le web 2.0, aux blogs et aux réseaux sociaux et à l'impact sur le document juridique du contrôle de l'Internet, soit autant de thèmes qui mériteraient des développements à part entière.

Puisque ce guide se veut pratique, il propose aussi des recommandations tout à fait utiles en conclusion et une extraordinaire bibliographie, qui pourrait servir de modèle à tout documentaliste.

Voici donc un ouvrage qui répond très certainement au souci de rendre la loi intelligible et accessible ! ●

Michèle Battisti
michele.battisti@adbs.fr

Un regard global sur la question de l'Internet

Internet : la révolution des savoirs. Dossier réalisé par Hervé Le Crosnier

La revue *Problèmes politiques et sociaux* de la Documentation française élabore des numéros spéciaux autour d'une thématique en reprenant des articles français et étrangers déjà parus. Le dossier de ce numéro intitulé « Internet : la révolution des savoirs » a été confié avec bonheur à Hervé Le Crosnier, maître de conférences à l'université de Caen, et par ailleurs spécialiste des technologies de l'Internet et de la culture numérique. Une quarantaine de contributions sont ainsi réunies, de l'article paru dans *Le Monde* ou sur le site Internet Actu, en passant par des extraits d'ouvrages publiés par MIT Press. L'éventail des avis, intérêts et points de vue est donc très vaste, alors que la revue ne compte que 120 pages. Même si certaines publications ont quelques années, elles présentent toutes un intérêt et j'ai parcouru et lu avec curiosité – souvent – et étonnement – parfois – certains écrits.

« Société de la connaissance : un monde en transformation » (I) reprend certains éléments du Sommet

mondial sur la société de l'information en 2003, enrichis par le Parlement européen et le Conseil européen, qui détaillent les compétences numériques sans lesquelles il est difficile de comprendre et d'utiliser Internet. Le comportement des jeunes face au Web est toujours un sujet qui focalise l'intérêt au travers de nombreuses études, même si toutes les autres classes d'âge sont concernées. La prédominance de la culture de l'écran est un point marquant, et le modèle classique de la bibliothèque est en perte de vitesse. Cela ne va pas sans quelques pertes constatées parmi les « *digital natives* », tel le manque de concentration par rapport à la lecture. Cependant, la neurologie ne cautionne pas toujours ce type d'assertion et d'aucuns insistent sur la culture du partage qui s'instaure sur les réseaux.

« Produire et partager les connaissances » (II) montre qu'Internet enrichit considérablement la connaissance scientifique en général. Les données



Paris :
La Documentation française, 2010. –
119 p.
Numéro de
*Problèmes politiques
et sociaux*,
ISSN 0015-9743,
novembre 2010,
n° 978 : 9,90 €

publiques détenues par les gouvernements auraient tout intérêt à être « libérées » et mises à disposition. Internet modifie profondément le mode de la communication scientifique avec les blogs, les vidéos, les cours en ligne : la masse de données produites est considérable. Les « communautés technologiques créatives » se développent (le phénomène du « libre » en témoigne) rendant la notion « amateurs-professionnels » tout à fait concrète.

« Transmission des connaissances » (III) donne en exemple le rôle du ministère de l'Éducation nationale qui cherche à accompagner les jeunes dans la mutation technologique actuelle, avec la mise en place de formations spécialisées. Cependant, même si cette forme d'apprentissage est essentielle, il apparaît que les lieux eux-mêmes d'apprentissage ne sont pas très adaptés. Les ressources éducatives ouvertes, le rôle des enseignants sont à accentuer pour la mise en réseau des connaissances.

« Mémoires numériques » (IV) démontre que la connaissance produite doit être conservée et archivée,

même les tweets de Twitter. Le politique a créé le dépôt légal numérique en France, ce qui n'est pas sans poser de difficultés aux bibliothèques. À côté du livre imprimé – dont le sort n'est pas encore fixé – la nécessité de créer des bibliothèques numériques s'impose. Google Livres pose de nombreuses questions, et les réponses apportées sont parfois contradictoires. Il reste que les bibliothèques ont un rôle évident à jouer par rapport à la formation à l'information numérique de l'utilisateur.

Les contributions réunies par H. Le Crosnier l'ont été avec soin, et posent d'excellentes questions tout en dégageant un point de vue global sur la question de l'Internet. Internet est en train de changer nos pratiques et peut-être également notre mode de pensée. D'où l'utilité de prendre un peu de recul. •

Jean-Philippe Accart
jpaccart@gmail.com

Sélectif

Le Guide
des bibliothèques
numériques

Limoges : FYP
Éditions, 2010. – 142 p.
– (La fabrique des
possibles). – ISBN
978-2-916571-40-9 :
12,90 €

Pour défricher le continent des bibliothèques numériques

Le Guide des bibliothèques numériques : le guide essentiel des savoirs numérisés du monde.
Chloé Martin ; préf. de Michel Fauchié

On peut s'étonner de nos jours qu'un éditeur publie un *Guide des bibliothèques numériques* sur papier... Ne serait-ce pas idéal pour une publication en ligne ? De nombreuses bibliothèques ont déjà leurs propres répertoires de signets, avec des informations pratiquement équivalentes. Les éditions FYP installées à Limoges proposent régulièrement des ouvrages qui entrent dans le domaine d'intérêt des documentalistes (je pense notamment à l'ouvrage de Christophe Deschamps *Le Nouveau management de l'information*, publié en 2009), on ne peut donc que saluer cette initiative : il est vrai que pour avoir vu ce guide sur les rayonnages de certaines bibliothèques municipales, il représente un intérêt pour le grand public également.

L'ouvrage est (très bien) conçu par Chloé Martin, titulaire d'un mastère en intelligence économique, avec une préface signée de

Michel Fauchié, président de l'Association pour le développement des documents numériques en bibliothèques (ADDNB). Celui-ci, en une phrase très pertinente, résume bien la situation : « *En reposant sur les fondamentaux des métiers de bibliothécaire, de documentaliste et d'archiviste, la bibliothèque numérique demande de nouveaux savoir-faire, pour le changement de paradigme le plus important dans l'histoire de la connaissance* ».

Les trois premiers chapitres, courts, dressent en quelques pages un historique très utile des bibliothèques numériques à partir des années 1970, puis décrivent les nouveaux outils et enfin expliquent le guide lui-même et son utilisation. Le classement du guide est thématique, en ne dépassant pas une dizaine de thèmes : des généralités à l'histoire et aux lettres, en passant par le droit, les arts ou la jeunesse. Une fiche descriptive

est établie pour chaque bibliothèque numérique avec le contenu, l'origine, le lieu, le nombre et le type de documents. Chaque fiche ne dépasse pas une page, ce qui est un format très pratique. Enfin, la diversité des bibliothèques numériques décrites est à mettre en avant. La couverture est principalement européenne, francophone, avec des incursions aux États-Unis. Il aurait été intéressant de savoir comment ces choix ont été opérés mais, au demeurant, ils apparaissent comme étant de « bons » choix.

En bref, il ne fait aucun doute que ce guide trouvera son public (il peut aussi être très utile en milieu scolaire et universitaire) ; il permet une découverte de ce continent que représentent les bibliothèques numériques. Il est clair, bien présenté et fourmillé d'informations. À conseiller donc ! •

Jean-Philippe Accart
jpaccart@gmail.com

Les missions sociales de la bibliothèque publique

Le Rôle social des bibliothèques dans la ville.
Sous la direction de Pascale Villate et Jean-Pierre Vosgin

L'ouvrage dirigé par Pascale Villate et Jean-Pierre Vosgin, enseignants-chercheurs à l'IUT Michel de Montaigne Bordeaux 3, est un plaidoyer en faveur de la fonction sociale des bibliothèques en milieu urbain. « Il s'agit de développer toutes sortes de services, d'actions, d'animations en direction des besoins de certains publics [...] favorisant le lien social et la convivialité, éléments indispensables pour aider à l'insertion culturelle, économique et sociale de tous les citoyens ».

Au carrefour de plusieurs disciplines – sciences de l'information, bibliothéconomie, sociologie, politique de la ville et culture – les dix contributions du livre visent à fournir un cadre conceptuel, un argumentaire politique, des éléments de comparaison et un retour d'expérience à ce plaidoyer. Une démarche intéressante, ambitieuse et risquée.

L'exposé s'appuie sur une analyse sociologique (dans la mouvance Weber, Durkheim et Bourdieu) du rôle de la bibliothèque dans la ville, dans un environnement économique et social difficile, en mettant l'accent sur les besoins de groupes sociaux qui ne fréquentent peu ou pas les bibliothèques : demandeurs d'emploi, classes populaires, populations à statut précaire, travailleurs pauvres, travailleurs immigrés, salariés en reconversion professionnelle, etc.

À partir d'un état de l'art de la littérature et d'une enquête auprès des professionnels, Jean-Pierre Vosgin dresse vingt-et-une propositions, de la mise en place de nouveaux espaces aménagés et d'une politique de communication à la gratuité d'accès et à l'extension des horaires d'ouverture. Un argumentaire politique fort accompagne ces propositions. L'objectif : intégrer la bibliothèque dans une politique sociale pour assurer un développement durable à l'institution, au-delà du déclin de sa mission traditionnelle. Ce rapport de Jean-Pierre Vosgin, d'une centaine de pages, constitue la moitié de l'ouvrage.

La deuxième partie présente une étude de Fabrice Chambon sur l'évolution du rôle social de la bibliothèque en France et l'analyse par Pascale Villate du modèle anglais des *idea stores*, nés de la politique du gouvernement de Tony Blair ; ce concept vise à réunir sous le même toit « la bibliothèque, un centre d'information et de documentation et des cours du soir dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie ». Viennent ensuite sept retours d'expérience sur la politique culturelle et la place de la bibliothèque dans la ville de Floirac (Gironde) dont le lecteur retiendra surtout la présentation riche et dense, proposée par Aleth Mansotte, des partenariats au service de

l'action culturelle. L'ouvrage se termine par une bibliographie sélective et utile établie par Céline Auzard et Karine Boyer.

Toutes ces contributions reflètent la richesse et la diversité du 17^e colloque « Profession Bibliothécaire », organisé par l'IUT Michel de Montaigne Bordeaux 3 le jeudi 1^{er} avril 2010 à Floirac. L'ensemble s'adresse à toutes les personnes intéressées et concernées par la politique sociale et culturelle et le rôle des bibliothèques et médiathèques dans les villes. L'enseignant-chercheur en bibliothéconomie, sciences de l'information, culture ou sociologie privilégiera sans doute le rapport exhaustif de Jean-Pierre Vosgin. Le professionnel s'intéressera peut-être davantage aux deux études de Fabrice Chambon et Pascale Villate, tandis que le décideur analysera surtout les vingt-et-une propositions et quelques retours d'expériences sur le concept, l'objectif et la mise en place d'une nouvelle politique de la ville autour de la bibliothèque publique. Les étudiants en documentation et bibliothéconomie y trouveront quant à eux matière à réflexion, comparaison et application, y compris une liste d'ouvrages, d'articles et de sites de références.

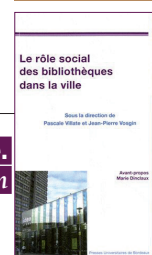
L'ambition de l'ouvrage est de contribuer au débat sur l'évolution de la bibliothèque (cf. Anne-Marie Bertrand, Claude Poissenot et d'autres) par une vision originale et cohérente. Le risque est que la diversité des contributions (différence de format ou de style) rende l'ensemble parfois (trop) disparate et lui confère un caractère inachevé. En particulier, la présentation des propositions « en vrac » manque de cohérence et de lien avec les autres contributions. Il manque également un volet économique ; l'aspect budgétaire est pudiquement caché (« nécessité d'un minimum d'aide des ministères compétents de l'État central ») alors qu'il est au cœur aussi bien de la gestion des bibliothèques que de la politique de la ville.

Ceci étant, ce caractère de non-aboutissement ouvre des perspectives intéressantes vers la sociologie et le marketing des services, vers le concept de la responsabilité sociale et la notion de la performance sociale et sociétale des services d'information.

D'après le Sudoc, ce livre se trouve déjà dans les collections d'au moins quarante campus. Souhaitons-lui encore d'autres bibliothèques d'accueil et surtout, beaucoup de lecteurs critiques et engagés ! ●

Joachim Schöpfel
joachim.schopfel@univ-lille3.fr

Engagé



Pessac : Presses universitaires de Bordeaux, 2011. - 270 p. - ISBN 978-2-86781-727-4 : 22 €

Quelles mutations à l'œuvre dans les bibliothèques ?

Bibliothèques : les nouveaux usages. Guide pratique Archimag n° 42

Les bibliothèques « à l'ancienne » sont devenues inadéquates au regard des attentes de la population. Conscients du déficit, leurs professionnels ont opéré une mutation en passant d'une « *politique des publics à une politique des usagers* ». Le dernier guide Archimag invite à prendre la mesure de cette évolution à partir d'un panorama transversal dressé autour de cinq thèmes principaux : l'écosystème formé par les bibliothèques, les publics, la gestion des fonds, les métiers et les lieux physiques.

Concevoir une stratégie de services pour une nouvelle relation entre usagers et bibliothèques amène à reconsidérer le modèle de bibliothèque, à repenser le rôle du bibliothécaire et à mettre en œuvre des services innovants.

Sur le premier point, les présidents des trois principales associations professionnelles, ABF, ADBU et ADBGV¹, répondent qu'il n'y a pas de modèle de bibliothèque unique, mais des modèles à combiner, où l'on travaille davantage sur des logiques de diffusion que sur celles de l'accès et en apportant des réponses collectives, les seules qui puissent être entendues. Le nouvel enjeu tient en effet en la capacité des bibliothèques de travailler ensemble et de regrouper leurs moyens avec comme objectif à terme d'en faire des espaces de partage « *entre les personnes autour des documents et non pas seulement des personnes avec les documents* » et des lieux de vie en misant sur l'élargissement des publics. Leur rôle social tient à cette formule : « *Avant tout être humaines pour entrer en concurrence avec Internet* ».

Le passage d'une industrie logistique massivement orientée vers le prêt à une société de services suppose une évolution des métiers. Les compétences des personnels sont des composantes fondamentales dans ce contexte ; des compétences accrues et diversifiées pour être à l'écoute des attentes des usagers mais aussi flexibles, à la fois informationnelles, communicationnelles et administratives. Polyvalence et acculturation professionnelle se substituent désormais à la monoculture et à la spécialisation. Le bibliothécaire « *coach de l'information* » doit savoir gérer les différents modes d'accès au savoir, y compris ceux qu'il ne contrôle pas, mais également publier des contenus externes ainsi qu'éditorialiser l'ensemble de ses collections et des ressources repérées. La

perspective de nouveaux métiers créés sur le modèle des *data librarians* est en train de se concrétiser.

D'autres nécessités émergent : le travail sur le mode collaboratif notamment pour adapter les investissements – les exemples anglais, danois, allemand et néerlandais méritent d'être examinés sur ce point –, l'acquisition d'une culture numérique commune et plus largement d'une formation continue permanente pour suivre les mutations en cours.

Selon Jean-Philippe Accart, la technologie actuelle est un excellent moyen de « *penser public* ». Elle permet de s'adresser aussi bien à l'utilisateur physique qu'à l'utilisateur virtuel en proposant des services en ligne identiques à ceux proposés sur place ; des services personnalisés et interactifs dans lesquels l'utilisateur est pleinement acteur.

Au niveau du *back office*, les bibliothécaires ont su tirer profit des renouvellements d'équipements ou de l'introduction de nouveaux outils pour rendre plus visible l'existant. Quelle que soit l'institution, le changement de SIGB est surtout l'occasion de « *muscler* » la partie visible pour l'utilisateur, c'est-à-dire le portail web. Le smartphone, de plus en plus adopté parce que perçu comme un outil de médiation important, valorise le site et les collections qu'il permet de visualiser lorsqu'il est associé à un code QR.

Webradios, podcasts, comptes sur Facebook, galerie de photos sur Flickr, etc., aident les bibliothèques à se construire une identité numérique.

La recherche de la qualité est plus que jamais au cœur de toutes ces démarches. Mais sa mesure reste une question délicate. Si la culture de l'évaluation a gagné les bibliothèques depuis plus de dix ans, la question du sens de l'efficacité du service en bibliothèque et des critères qui la définissent demeure.

L'état des lieux proposé sous-tend une problématique fondamentale, celle des missions des bibliothèques. Les nombreux exemples cités réaffirment leur vitalité et invitent à expérimenter. On peut considérer les *learning centres* et la nécessaire « *rupture mentale* » que crée l'usage de son terme (sic David Aymonin) comme une parfaite illustration du processus d'innovation en cours. ●

Mireille Lamouroux, septembre 2011
mireille.lamouroux@laposte.net



1 ABF : association des bibliothécaires de France
ADBU : association des directeurs de bibliothèques universitaires
ADBGV : association des directeurs des bibliothèques municipales et intercommunales des grandes villes de France.